

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU
COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS**

Stratégie de l'Union Européenne en matière d'énergie solaire

(Traduction automatique de l'original anglais)

1 - L'ÉNERGIE SOLAIRE POUR RELANCER L'EUROPE

L'agression de la Russie contre l'Ukraine a mis en lumière une vérité inconfortable. Alors que le pacte vert pour l'Europe a accéléré la transition de l'Europe vers une énergie propre et fixé des objectifs ambitieux, nous dépendons toujours fortement des combustibles fossiles de la Russie.

Le déploiement massif et rapide des énergies renouvelables est au cœur du plan REPowerEU - l'initiative européenne pour relever ce défi. L'énergie solaire sera la cheville ouvrière de cet effort. Panneau par panneau, l'énergie infinie du soleil réduira notre dépendance aux combustibles fossiles dans tous les secteurs de notre économie, du chauffage résidentiel aux processus industriels.

Dans le cadre du plan REPowerEU, cette stratégie vise à mettre en ligne plus de 300 GW [À METTRE À JOUR SUR LA BASE DE NOUVEAUX SCÉNARIOS EN COURS DE DÉVELOPPEMENT] d'énergie solaire photovoltaïque d'ici 2025 (plus du double par rapport à 2020) et plus de 500 GW [À METTRE À JOUR] d'ici 2030. (1)

L'énergie solaire présente un certain nombre d'avantages qui la rendent particulièrement adaptée pour relever les défis énergétiques d'aujourd'hui. Tout d'abord, les technologies solaires photovoltaïques (PV) et solaires thermiques peuvent être déployées rapidement, en particulier sur les toits. L'énergie solaire bénéficie d'un fort soutien public car elle récompense les citoyens et les entreprises avec des avantages pour le climat et leurs bourses.

En effet, les coûts de l'énergie solaire photovoltaïque ont diminué de manière spectaculaire au fil du temps. Les politiques de l'UE en matière d'énergies renouvelables ont contribué à les réduire de 82 % au cours de la dernière décennie (2), faisant du solaire photovoltaïque la 2^{ème} source d'électricité la plus compétitive. L'énergie solaire, combinée à l'efficacité énergétique, protège les citoyens européens de la volatilité des prix des combustibles fossiles. Les citoyens de l'UE apprécient cette autonomie pour produire leur propre énergie, individuellement ou collectivement.

C'est une énorme opportunité pour des villes et des régions entières, en particulier celles qui passent à un nouveau modèle énergétique et économique. Le secteur solaire ne crée pas seulement de l'électricité et de la chaleur renouvelables; elle crée également des emplois, de nouveaux modèles d'affaires et des entreprises en démarrage. Le déploiement massif de l'énergie solaire est également l'occasion de renforcer le leadership industriel de l'UE. Nous avons besoin d'un plan pour conserver davantage de valeur économique du secteur dans l'UE. En créant les bonnes conditions-cadres, l'UE peut élargir sa base industrielle, en

s'appuyant sur un environnement concurrentiel dynamique et axé sur l'innovation, tandis que les produits solaires doivent être à la hauteur des normes élevées des consommateurs de l'UE.

La stratégie solaire de l'UE présente une vision globale pour récolter rapidement les bénéfices de l'énergie solaire et présente quatre initiatives pour surmonter les défis restants à court terme.

Tout d'abord, en promouvant un déploiement photovoltaïque rapide et massif via l'**Initiative européenne sur les toits solaires**.

Deuxièmement, en rendant **les procédures d'autorisation plus courtes et plus simples**. La Commission abordera cette question en adoptant une proposition législative, une recommandation et une orientation, parallèlement à la présente communication.

Troisièmement, en garantissant la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée abondante pour relever le défi de la production et du déploiement de l'énergie solaire dans toute l'UE. Cette stratégie proposera un **partenariat de l'UE pour les compétences solaires**, dans le cadre d'un vaste partenariat pour les énergies renouvelables terrestres dans le cadre du pacte pour les compétences, une initiative de la stratégie européenne en matière de compétences à l'horizon 2020 (3). Ce partenariat rassemblera toutes les parties prenantes concernées pour prendre des mesures en matière de renforcement et de requalification afin de combler cette lacune.

Quatrièmement, en lançant une **alliance européenne de l'industrie solaire** qui vise à développer une chaîne de valeur solaire industrielle résiliente dans l'UE, en particulier dans le secteur de la fabrication photovoltaïque, axée sur l'innovation.

2 - ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DE L'ÉNERGIE SOLAIRE

Le solaire photovoltaïque est la source d'électricité la moins chère disponible (4). Le coût de l'électricité solaire était déjà de bien en dessous des prix de gros de l'électricité avant la flambée de 2021. Cet avantage est devenu encore plus pertinent face à la crise. L'électricité et la chaleur solaires sont essentielles pour éliminer progressivement la dépendance de l'UE au gaz naturel russe.

Le déploiement à grande échelle de véhicules autonomes réduira notre dépendance au gaz naturel utilisé pour produire de l'électricité. La chaleur solaire et l'énergie solaire combinées à des pompes à chaleur remplaceront les chaudières au gaz naturel pour le chauffage dans les espaces résidentiels ou commerciaux. L'énergie solaire sous forme d'électricité, de chaleur ou d'hydrogène peut remplacer la consommation de gaz naturel dans les processus industriels.

À la fin de 2020, l'UE a atteint environ 136 GW de capacité de production installée d'énergie solaire photovoltaïque, après avoir ajouté plus de 18 GW cette année-là. Elle a fourni environ 5 % de la production totale d'électricité de l'UE. Pour atteindre l'objectif 2030 en

matière d'énergies renouvelables proposé par la Commission et les 5 objectifs du plan REPowerEU, nous devons passer radicalement à la vitesse supérieure.

Au cours de cette décennie, les installations annuelles dans l'UE doivent plus que doubler par rapport à 2020 [À METTRE À JOUR].

Les systèmes solaires sont depuis longtemps une solution peu coûteuse et fiable pour le chauffage dans de nombreux pays européens, mais la chaleur solaire globale ne représente qu'environ 1,5% des besoins en chauffage. Pour atteindre les objectifs EU 2030, **la demande d'énergie couverte par la chaleur solaire et la géothermie devrait au moins tripler.**

Les technologies d'énergie solaire ont des coûts initiaux, mais des coûts d'exploitation inférieurs. Par conséquent, des conditions de financement attrayantes sont cruciales pour leur déploiement compétitif. Plus de 50 milliards d'euros doivent être investis chaque année dans des capacités de production d'électricité supplémentaires afin de transformer le système énergétique de l'UE à l'horizon 2030 (8), une part substantielle de ce total étant consacrée aux installations d'énergie solaire.

Cela créera des emplois, réduira la facture d'importation de combustibles fossiles et fournira une protection inestimable aux citoyens et aux entreprises. La majeure partie du financement sera privée, mais en partie déclenchée par un financement public, également de l'UE.

Le mécanisme pour la relance et la résilience consacra au moins 18 milliards d'euros à l'accélération du déploiement des énergies renouvelables. D'autres instruments contribuent à cet effort: les fonds politiques cohésion, InvestEU, le Fonds pour l'innovation, le Fonds pour la modernisation, Horizon Europe ou le programme LIFE.

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et le mécanisme de financement des énergies renouvelables de l'UE soutiendront la coopération transfrontalière sur les projets d'énergie solaire.

Outre les programmes spécifiques de financement de l'énergie, **les États membres devraient soutenir l'énergie solaire dans le cadre de programmes** relatifs aux infrastructures de transport, à la recherche et à l'innovation ou à la politique agricole commune, afin de garantir un cadre d'appui intégré à l'énergie solaire dans divers domaines d'action.

Les lignes directrices révisées concernant les aides d'État au climat, à la protection de l'environnement et à l'énergie (9) ont introduit un ensemble de dispositions permettant un soutien sur mesure à l'énergie solaire, le cas échéant. Il permet l'utilisation d'instruments fondés sur le marché, tels que les contrats de différence, la possibilité d'appels d'offres spécifiques à la technologie ou les exemptions de l'appel d'offres obligatoire pour les petits projets et ceux développés par les communautés énergétiques.

2.1. Déploiement de projets de services publics et activation des mesures

Installations de grande taille

Les installations solaires de grandes tailles seront cruciales pour remplacer les combustibles fossiles à la vitesse requise. Au cours des dernières années, les appels d'offres concurrentiels ont stimulé la croissance dans ce segment. En 2020, 19 États membres avaient mené des processus d'appel d'offres au niveau national, également connus sous le nom d'enchères d'énergie renouvelable (10). Ce mécanisme a contribué à réduire les coûts et, ces dernières années, l'accent a été mis de plus en plus sur les conceptions d'enchères, ce qui accroît la dépendance à l'égard des revenus du marché (11). **Les calendriers stables et accessibles au public pour les enchères prévues augmentent la visibilité des promoteurs de projets et stimulent les investissements.** Elles devraient couvrir au moins les cinq années suivantes, y compris le montant de l'aide, la fréquence des appels d'offres, la capacité prévue connexe, le budget disponible et les technologies éligibles (12).

Au-delà des enchères, les marchés publics peuvent également être mis à profit pour promouvoir davantage le déploiement de l'énergie solaire, tout en générant des incitations pour améliorer la durabilité de l'équipement. En outre, l'agrégation de la demande d'énergie solaire des grands acheteurs publics peut réduire les risques d'investissement et faciliter les modèles commerciaux innovants dans le secteur de l'énergie solaire. À cette fin, la Commission s'appuiera sur l'initiative **des grands acheteurs publics**, en proposant la création d'une communauté de pratique dédiée à l'acquisition d'énergie solaire. Cette communauté partagera ses connaissances et élaborera les meilleures pratiques d'approvisionnement pour les technologies d'énergie solaire.

Les développeurs de projets solaires comptent de plus en plus sur une combinaison de participation au marché de l'électricité et de **contrats d'achat d'énergie renouvelable (PPA)** pour assurer un revenu stable. Une adoption rapide de la révision de la directive sur les énergies renouvelables (RED), proposée en 2021, et la mise en œuvre de la recommandation de la Commission sur les PPA adoptée parallèlement à la présente stratégie devraient permettre aux États membres d'augmenter le nombre et le volume agrégé des accords.

Au fur et à mesure que la part des énergies renouvelables variables augmente dans le système électrique, les **enchères devraient également soutenir les technologies fondées sur les énergies renouvelables qui peuvent réduire le coût de la stabilité du réseau et de l'intégration du système.** L'énergie solaire concentrée (CSP) avec stockage thermique et les installations solaires avec batteries sont des exemples de technologies qui peuvent fournir ces avantages.

La consultation publique a confirmé qu'un obstacle majeur qui freine les installations à grande échelle, y compris l'énergie solaire, sont les procédures longues et complexes d'octroi de permis et d'autres obstacles administratifs. Pour surmonter cet obstacle, les États membres devraient mettre en œuvre la RED, en vigueur depuis 2018, et la recommandation **sur l'autorisation rapide des projets d'énergie renouvelable** adoptée parallèlement à la présente communication. La proposition législative relative à l'autorisation devrait être approuvée dès que possible.

Zones de prédilection et utilisation multiple de l'espace

L'expansion nécessaire des projets à grande échelle créera de plus en plus d'utilisations concurrentes des terres et nécessitera l'acceptation du public. Les États membres devraient entreprendre un exercice de cartographie afin de recenser les **emplacements appropriés pour les installations d'énergie renouvelable nécessaires** pour atteindre collectivement l'objectif révisé de l'UE à l'horizon 2030 en matière d'énergies renouvelables.

Ils devraient également **désigner les zones d'accès aux énergies renouvelables dans lesquelles** l'obtention de permis sera plus simple et plus rapide qu'ailleurs tout en limitant l'impact environnemental. La réaffectation d'anciens terrains industriels ou miniers représente une opportunité pour le déploiement de l'énergie solaire. Le Fonds pour la modernisation, ainsi que la politique de cohésion, en particulier le Fonds pour une transition juste, peuvent soutenir ce type d'initiatives de diversification et de reconversion économiques.

Formes innovantes de déploiement (1) – Utilisation multiple de l'espace

*Dans un contexte où les contraintes foncières peuvent représenter un goulot d'étranglement pour l'expansion de l'énergie solaire, l'utilisation **multiple de l'espace** offre des opportunités supplémentaires. En particulier, sous certaines conditions, l'utilisation agricole des terres peut être combinée avec la production solaire dans ce que l'on appelle **l'agrivoltaïque** (ou agri-PV).*

Les deux activités peuvent établir des synergies, dans lesquelles les systèmes photovoltaïques peuvent contribuer à la protection des cultures et à la stabilisation des rendements, l'agriculture restant l'utilisation principale de la superficie.

*Les États membres devraient envisager des incitations au développement de l'agro-photovoltaïque lors de l'élaboration de leurs **plans stratégiques nationaux pour la politique agricole commune**, ainsi que de leurs cadres de soutien à l'énergie solaire (par exemple par l'intégration de l'agro-photovoltaïque dans les appels d'offres pour les énergies renouvelables).*

*Il convient également de noter que, dans le secteur agricole, les règles en matière d'aides d'État autorisent les aides à l'investissement en faveur de l'énergie durable. De plus, grâce aux solutions **photovoltaïques flottantes**, la surface de l'eau peut être utilisée pour la production solaire. Les installations solaires offshore représentent un grand potentiel, intégré dans la stratégie de l'UE en matière d'énergies renouvelables offshore. Les efforts de recherche et d'innovation en cours sont consacrés notamment au développement de nouvelles solutions d'amarrage, à l'amélioration de la durabilité des panneaux photovoltaïques dans le milieu marin et à la réduction des coûts de maintenance. **Les États membres sont encouragés à intégrer les installations solaires flottantes dans leurs plans d'aménagement de l'espace maritime.***

Dans le secteur de l'énergie, l'utilisation de la surface des lacs artificiels créés par les barrages hydroélectriques pour le déploiement photovoltaïque représente un potentiel spécifique. Dans ce cadre, les panneaux photovoltaïques flottants réduisent l'évaporation de l'eau et, connectés aux systèmes électriques du barrage, augmentent la production totale. Toute intervention sur les masses d'eau doit respecter les conditions énoncées dans la directive-cadre sur l'eau.

Enfin, les infrastructures de transport, telles que les autoroutes ou les voies ferrées, présentent un potentiel inexploité pour le déploiement de l'énergie solaire. Par exemple, si l'installation de panneaux solaires sur les murs antibruit des autoroutes dans le cadre d'un projet pilote aux Pays-Bas était reproduite dans l'ensemble du système de barrières acoustiques du pays, cela produirait suffisamment d'électricité pour 250 000 ménages.

La Commission élaborera un **guide à l'intention des États membres afin de promouvoir le développement des formes innovantes de déploiement de l'énergie solaire** énumérées dans la présente stratégie.

Relever le défi des compétences

Le secteur de l'énergie solaire photovoltaïque de l'UE employait 357 000 équivalents temps plein (directs et indirects) en 2020 et ce chiffre devrait au moins doubler d'ici 2030. Le secteur de l'installation est une source particulièrement forte d'emplois locaux, représentant 80% du total, tandis que le secteur de l'exploitation et de la maintenance représente 10%¹³.

Il y a déjà un manque de travailleurs qualifiés. Ce goulot d'étranglement peut se développer rapidement, s'il n'est pas résolu. La formation professionnelle et éducative est un instrument important pour relever ce défi et les États membres sont encouragés à analyser le déficit de compétences dans le secteur de l'énergie solaire et à élaborer des programmes de formation adaptés à leur objectif.

Au niveau de l'UE, la Commission réunira les parties prenantes concernées dans le secteur des énergies renouvelables (industrie, autorités régionales et nationales, partenaires sociaux, institutions de recherche et d'innovation, prestataires d'éducation et de formation) et les aidera à mettre en place **un partenariat de l'UE pour les compétences solaires**, dans le cadre d'un partenariat à grande échelle pour accroître les compétences renouvelables dans le cadre du pacte pour les compétences, comprenant des acteurs des secteurs de l'éolien, de la géothermie, de la biomasse et des pompes à chaleur, mais aussi des autorités administratives.

Le partenariat devrait développer une vision claire de mesures concrètes de requalification permettant l'expansion de l'énergie solaire. Cela devrait inclure la coopération en matière de formation entre les entreprises tout au long de la chaîne de valeur, les partenaires sociaux, les prestataires de formation ou les autorités régionales. En unissant leurs forces, les parties prenantes peuvent maximiser le retour sur investissement dans le partenariat. Les fonds privés, locaux et nationaux peuvent être complétés par des fonds de l'UE, du Fonds social européen aux actions Erasmus+ et Marie Skłodowska-Curie.

En outre, afin de promouvoir la mobilité, la révision proposée de la RED prévoit des exigences pour la reconnaissance mutuelle des systèmes de certification dans l'ensemble de l'UE, sur la base de critères unifiés communs. Elle oblige également les États membres à publier la liste des installateurs certifiés afin de fournir des garanties aux consommateurs.

2.2. Apporter une valeur solaire aux citoyens et aux communautés

Les citoyens, les petites entreprises ainsi que l'industrie européenne à forte intensité énergétique sont aux prises avec des prix élevés de l'énergie. Le déploiement de l'énergie solaire sur les toits est une solution immédiate pour réduire considérablement leur dépendance au gaz naturel pour leurs besoins énergétiques. Avec chaque consommateur d'énergie devenu producteur, l'acceptation et la démocratisation de la transition vers un système énergétique propre et indépendant sont renforcées. Pour accélérer cette transition, il faut lever l'éventail des obstacles réglementaires, financiers et pratiques qui empêchent encore la plupart des citoyens de l'UE d'utiliser le soleil pour accroître leur indépendance et réduire leurs factures d'énergie.

Inciter les prosommateurs

Les prosommateurs sont propriétaires de petites installations décentralisées qui autoconsomment une partie de l'énergie qu'ils produisent. Les cadres politiques de soutien et d'habilitation pour les prosommateurs prennent diverses formes : subventions à l'investissement, tarifs de rachat, exonérations de certaines taxes ou possibilité de vendre l'électricité excédentaire à d'autres consommateurs ou directement sur le marché. Les nouvelles lignes directrices sur les aides d'État prévoient des dérogations aux procédures obligatoires d'appel d'offres pour allouer des aides à de petits projets de moins de 1 MW de puissance installée.

Le plein potentiel de l'énergie solaire pour l'UE ne peut être exploité que si les citoyens et les communautés reçoivent les incitations appropriées pour devenir des prosommateurs. La consultation publique a mis en évidence la persistance de certains facteurs négatifs, tels que la faible rémunération de l'électricité excédentaire produite ou le manque général de sensibilisation.

Une meilleure information est essentielle pour améliorer la clarté et la prévisibilité des avantages de l'autoconsommation, des investisseurs potentiels, des citoyens et des PME. Les coûts d'investissement, le soutien financier, l'augmentation de la valeur des propriétés, les tarifs de réseau, les profils de production et de consommation et le retour sur investissement sont tous des facteurs pertinents ayant une incidence sur les investissements. **Les guichets uniques** des États membres devraient partager ces informations et donner aux citoyens **des conseils sur les mesures d'efficacité énergétique et les projets d'énergie solaire** de manière intégrée, des exigences techniques aux mesures administratives et aux mesures de soutien. Les meilleures projections disponibles sur les variables ci-dessus devraient ensuite être utilisées pour concevoir **des cadres de soutien qui rassurent ceux qui** décident d'investir dans l'énergie solaire, le stockage d'énergie ou les

pompes à chaleur. Cela devrait se faire en particulier par le biais **d'une période de récupération prévisible, inférieure à 10 ans.**

Personne ne devrait être laissé pour compte dans ce progrès. Un soutien public direct, des approches multipartites et des modèles de financement innovants devraient **faciliter l'accès à l'énergie solaire pour les personnes pauvres et vulnérables.** Cette question mérite une attention particulière dans les régions ultrapériphériques, c'est-à-dire les régions ultrapériphériques de l'UE, qui bénéficient d'un important potentiel d'énergie solaire inexploité.

Les États membres devraient soutenir les partenariats entre les autorités locales, les communautés énergétiques et les gestionnaires de logements sociaux afin de faciliter les programmes d'autoconsommation collective et individuelle. Le préfinancement des parts dans les communautés énergétiques, les systèmes de comptage net virtuel (tout en tenant compte séparément pour le calcul des frais de réseau) ou la location d'énergie solaire photovoltaïque, de stockage d'énergie et de pompes à chaleur à un prix inférieur aux prix de détail de l'électricité peuvent tous être utilisés à cette fin. Les États membres peuvent également appliquer des taux réduits de TVA aux systèmes de chauffage économes en énergie et à faibles émissions¹⁴, y compris les panneaux solaires, les systèmes solaires de chauffage de l'eau et les pompes à chaleur, ainsi que les dépenses de rénovation des logements sociaux et des bâtiments résidentiels¹⁵.

PVGIS, un outil permettant aux citoyens d'évaluer le potentiel photovoltaïque de leur toit

L'outil gratuit de système d'information géographique photovoltaïque PVGIS sur le Web, développé par le Centre commun de recherche de la Commission européenne, fournit des informations sur le rayonnement solaire et les performances des systèmes photovoltaïques pour n'importe quel endroit en Europe. Les citoyens et les installateurs peuvent l'utiliser pour une évaluation instantanée du potentiel de production d'énergie solaire sur les toits.

Une répartition équilibrée des coûts /avantages

L'un des principaux obstacles à l'autoconsommation individuelle ou collective identifiés par les parties prenantes sont les redevances et les tarifs de réseau.

En vertu de la législation actuelle de l'UE, les autorités réglementaires nationales ont le mandat et la compétence exclusive de prescrire des tarifs transparents, non discriminatoires et reflétant les coûts. Les producteurs ont le droit de vendre leur production excédentaire sans être soumis à des procédures et des redevances discriminatoires ou disproportionnées et devraient pouvoir participer à tous les marchés de l'électricité. **Ces principes ne sont pas encore largement mis en œuvre dans l'ensemble de l'UE**, en particulier dans les immeubles à collectifs.

Les États membres devraient éviter un traitement discriminatoire en ce qui concerne les tarifs d'injection sur le réseau entre les producteurs raccordés au niveau du transport et ceux raccordés au niveau de la distribution, tels que les producteurs et les communautés énergétiques. Les autorités devraient permettre le développement des marchés locaux de l'énergie afin de diversifier les filières de rémunération des producteurs, sur la base du partage de l'énergie et des accords d'échange entre particuliers.

Dans le contexte de l'autoconsommation collective ou de l'échange entre particuliers au sein d'immeubles collectifs, les autorités devraient **envisager d'éventuelles réductions de coûts découlant de la réduction de l'utilisation du réseau**. Dans le même temps, ces tarifs reflétant les coûts ne devraient pas conduire à une discrimination à l'encontre de ceux qui n'ont pas accès à l'autoconsommation. En d'autres termes, toute socialisation discriminatoire des coûts liés au réseau devrait être évitée. À l'avenir, la numérisation, en particulier les compteurs intelligents, peut grandement faciliter le suivi en temps réel des flux d'électricité et l'évaluation de l'impact sur les coûts du réseau.

Les tarifs de distribution variables dans le temps, en particulier s'ils sont assortis de contrats de tarification dynamique, contribueraient à aligner les choix des prosummateurs et des communautés énergétiques avec les besoins de gestion du réseau et les conditions du marché.

Les communautés énergétiques et autres actions solaires collectives

Les projets collectifs d'énergie solaire offrent un autre moyen de réduire la consommation de combustibles fossiles et de lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité énergétiques dans les zones et les régions qui y sont confrontées.

La législation actuelle soutient déjà les **communautés d'énergie renouvelable et citoyenne**, ainsi que les initiatives solaires collectives pour générer, stocker, partager, échanger et utiliser de l'énergie. Cependant, ces collectivités font toujours face à des obstacles importants, notamment des difficultés à obtenir du financement, à obtenir des autorisations et des permis ou à élaborer des modèles d'affaires durables. De plus, comme ils sont souvent initiés par un groupe de bénévoles, ils souffrent d'un temps limité et d'un accès limité à l'expertise technique.

Pour exploiter ce potentiel, les États membres devraient mettre en **place des incitations appropriées et adapter les exigences administratives aux caractéristiques des communautés énergétiques**¹⁶. Un programme intégré 3 en étapes « apprendre-planifier-faire » pourrait aider les communautés énergétiques à acquérir une expertise technique et à sécuriser l'accès au financement. L'évaluation et l'élimination des obstacles existants uniformiseraient les règles du jeu avec des acteurs du marché plus professionnalisés et établis.

En outre, les États membres sont encouragés à faire usage de la flexibilité offerte par les lignes directrices révisées en matière d'aides d'État pour exempter les projets communautaires de l'énergie d'une capacité maximale de 6 MW des procédures d'appel d'offres obligatoires ou de faciliter leur participation à ces processus.

D'autres types d'actions collectives en matière d'énergie solaire, gérées par des acteurs professionnalisés et plus importants, devraient également être encouragés à s'engager dans des modèles commerciaux innovants fondés sur l'autoconsommation collective et le partage de l'énergie.